

PREFECTURE DE L'AISNE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'environnement

n°

Affaire suivie par Mme Jenny POIRETTE

2 03.23.21.83.64

a 03.23.21.83.47

@ bureau.environnement@aisne.pref.gouv.fr

Récépissé n° NCD/2009/003

LE PREFET DE L'AISNE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le code de l'environnement, et notamment son article L.541-8;

VU la déclaration en date du 24 juillet 2009, par laquelle Monsieur Damien FONTAINE, responsable de la SARL EUROPE BOIS, dont le siège social est situé 4 écluse de Celles 02370 CHASSEMY, fait connaître qu'il exerce une activité de négoce et courtage de déchets non dangereux;

CONSIDERANT que cette activité est soumise à déclaration en application du code de l'environnement;

DONNE RECEPISSE

à la SARL EUROPE BOIS, de sa déclaration.

Le présent récépissé est délivré sans préjudice de l'application des règles relatives au transport des marchandises dangereuses définies dans l'accord européen relatif au transport par route des marchandises dangereuses.

La déclaration relative à l'activité de transport par route, courtage ou négoce de déchets doit être renouvelée tous les 5 ans.

Fait à LAON, le 16 septembre 2009 Pour le Préfet et par délégation, La secrétaire administrative Adjointe au chef de bureau

Antonella GOUT

Copie conforme n° Pour le Préfet et par délégation, La secrétaire administrative,

Jenny POIRETTE